



REGLEMENT INTERIEUR DES STAGES MULTISPORTS

Votre enfant est inscrit à l'accueil de loisirs « stages multisports » organisé par le service des sports de la ville d'Aubenas.

En contrepartie, nous vous demandons de bien vouloir vous conformer au règlement intérieur.

Les inscriptions s'effectuent uniquement via le formulaire en ligne disponible sur <https://ville-aubenas.fr/>. Une fois l'inscription validée par le service des sports, le dossier complet doit être déposé en Mairie à l'annexe au 10 rue Georges Couderc, dans la boîte aux lettres du portail d'entrée.

1 - Pièces à fournir en photocopies

L'inscription est validée par le service des sports uniquement si votre dossier est complet.

A fournir : Un justificatif de domicile, l'assurance responsabilité civile des parents ou tuteur légal, le livret de famille, les pages vaccinations du carnet santé avec **vaccinations à jour**, le questionnaire de santé et votre attestation d'allocataire (CAF).

Le dossier complet est valable pour une année scolaire.

2 - Le règlement des frais d'inscriptions

Les règlements doivent être obligatoirement joints au dossier d'inscription pour valider le dossier. Paiement uniquement par chèque, à l'ordre « Régie des recettes des stages multisports ». **Aucun remboursement ne sera possible après inscription (même avec un certificat médical).**

3 - Santé - Sécurité

Si votre enfant bénéficie d'un **PAI**, une copie est à fournir au moment de l'inscription et si nécessité d'une trousse de soins (ex : traitement médical d'urgence), celle-ci doit être mise à disposition au responsable de l'accueil dès le 1^{er} jour.

Pour les enfants de plus de 6 ans nécessitant la prise de **ventoline**, un certificat médical suffit pour permettre à l'enfant d'utiliser le traitement de manière autonome.

Tout **traitement médical de courte durée** ne sera administré à l'enfant que sur mise à disposition de l'**ordonnance** au directeur de l'accueil

Les enfants présentant de la fièvre (plus de 38°) ne seront pas accueillis

En cas de nécessités, fièvre dans la journée, blessures, ... ou tout autre problème portant atteinte à la sécurité, les familles seront contactées pour venir récupérer l'enfant (ou toute autre personne autorisée par la famille)

Départs anticipés : la fermeture de l'accueil est fixée à 16h30. La signature d'une **décharge de responsabilités est obligatoire** en cas de départ anticipé.

Les enfants ne sont pas autorisés à rentrer seuls, sauf ceux pour lesquels la famille en donne l'autorisation écrite.

Les enfants doivent porter **une tenue adaptée** à la pratique sportive.

Il est demandé aux familles de fournir à leurs enfants les **équipements adaptés aux saisons** (casquette, crème solaire, lunettes de soleil, vêtements de pluie, serviette éponge, éventuellement une tenue de rechange etc...)

4 - Fonctionnement de l'accueil

Les horaires d'accueil sont fixés de **8 h 45 à 16 h 30** avec un accueil le matin à partir de 7 h 45 (assurez-vous de la présence d'un-animateur). Une « garderie » jusqu'à **16 h 45** pourra éventuellement être organisée selon les semaines.

Vous devez impérativement venir chercher votre enfant à l'heure, c'est à dire 16 h 30. Si vous désirez que votre enfant parte seul n'oubliez pas de le mentionner à l'inscription.

Le téléphone portable est interdit (nous avons vos coordonnées pour vous joindre, le numéro du responsable du stage est indiqué sur le planning). L'argent de poche est déconseillé. Le port de bijoux, bracelet, collier, boucles d'oreilles, ou tout autre objet de valeur est interdit pendant les activités.

L'équipe pédagogique peut être amenée à demander un échange avec les parents en cas de non-respect des règles de vie instaurées avec les enfants ou encore si l'enfant rencontre des difficultés au sein du groupe, pendant les activités à dominante sportive etc...

Lors des sorties pédagogiques, et pour des raisons généralement liées aux transports, les groupes peuvent ponctuellement rentrer à l'accueil de loisirs tardivement. Les familles en seront informées en amont. Aussi, les sorties pédagogiques faisant l'objet de réservations auprès de prestataires, les enfants en retard le matin ne seront pas attendus par l'équipe.

En cas d'absence, nous vous prions de prévenir dès le matin **le responsable du stage.**

Le stage multisports n'est pas à un stage « à la carte », c'est à dire que l'enfant ne doit pas s'absenter sous prétexte qu'il n'aime pas l'activité proposée (pensez à ceux qui n'ont pu participer au stage).